

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS À LA PRESTATION DE COMPENSATION DU
HANDICAP - (N° 2538)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par
Mme Fontaine-Domeizel

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.